

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**13<sup>e</sup> rencontre – 15 mars 2022**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale  
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance  
financière et à l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
M<sup>e</sup> Erika Cloutier, secrétaire générale adjointe  
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

**Invités :**

M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice par intérim du Service de la  
gestion des personnes et du développement des compétences  
Mme Johanne Carmichael, directrice au Bureau des directions  
d'unité, unité 3  
M<sup>e</sup> Marie-Josette Prudent, directrice adjointe au Bureau des  
relations professionnelles  
M. Constantin Schiavon, coordonnateur au Service de la gestion  
des personnes et du développement des compétences  
Mme Solange Lemire, conseillère, Bureau des relations  
professionnelles  
MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles  
Alexandre De Courcy, directeur de l'école Saint-Bernardin  
Mme Patricia Bouchard, directrice de l'école Eulalie-Durocher  
M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy, coordonnateur, Bureau des affaires juridiques

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes  
présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1.

Adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la direction générale du 15 février 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-10-215 Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – création de postes
- 5- A-29-2036 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – membre du personnel de soutien - suspension sans traitement
- 6- A-29-2037 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – membre du personnel d'entretien – suspension sans traitement
- 7- A-29-2038 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 8- A-31-4637 Service des ressources financières – école Barclay – rénovation de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-3014P – attribution de contrat
- 9- A-31-4662 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – rénovation partielle de la finition intérieure des blocs sanitaires, de la plomberie et de la distribution électrique – école Maisonneuve, annexe temporaire – appel d'offres 24-714P1 – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4673 Service des ressources financières – édifice des Pins – modernisation du monte-charge – appel d'offres 25-3031P – attribution de contrat
- 11- A-31-4674 Service des ressources financières – Centre Gabrielle-Roy – rénovation du drainage et de l'isolation du périmètre et remplacement des escaliers extérieurs – appel d'offres 25-3032P – attribution de contrat

- 12- A-31-4675 Service des ressources financières – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA), annexe 1 – mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-3033P – attribution de contrat
- 13- A-31-4677 Service des ressources financières – école des Monarques, pavillon Saint-Jean-Vianney –distribution électrique, éclairage d'urgence et intercommunication –appel d'offres 25-3034P – attribution de contrat
- 14- A-31-4680 Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication – appel d'offres 25-3036P – attribution de contrat
- 15- A-31-4681 Service des ressources financières – école Louise-Trichet – mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie – appel d'offres 25-3037P – attribution de contrat
- 16- A-31-4692 Service des ressources financières – école secondaire Académie Dunton – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-3040P – attribution de contrat
- 17- A-31-4693 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande annexe – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-3043P – attribution de contrat
- 18- A-31-4695 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-3042P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4706-A Service des ressources financières – entrepreneurs en électricité à taux horaires – appel d'offres 15-366P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-4716 Service des ressources financières – recherche d'organismes recruteurs d'élèves – avis de qualification 24-680P-3 – 3<sup>e</sup> ouverture
- 21- A-31-4720 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-305P – exercice de la seconde option de renouvellement
- 22- A-33-1851 Service des ressources matérielles – 8300, rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)
- 23- A-33-1857 Service des ressources matérielles – école Armand-Lavergne – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation du gymnase

- 24- A-33-1858 Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de remplacement et mise aux normes des ascenseurs (projet : 033 030 770)
- 25- A-33-1859 Service des ressources matérielles – école Le Plateau – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques (projet: 196 024 220)
- 26- A-33-1861 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau des issues de secours et de rénovation de la finition intérieure (projet : 206 022 400)
- 27- A-33-1863 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, Annexe Prud'homme, située au 3641, Prud'homme – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment et de mise en conformité (projet : 041 000 280)
- 28- A-33-1864 Service des ressources matérielles – école Le Plateau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques (projet : 196 024 220)
- 29- A-33-1869 Service des ressources matérielles – unités modulaires pour les établissements scolaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) – prolongation des ententes contractuelles d'unités modulaires et bilan de la situation
- 30- A-34-3317 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Le Groupe Dissan inc.* dans le cadre de l'appel d'offres de distribution de produits et accessoires d'entretien ménager (appel d'offres : 28-187P)
- 31- Documents d'information :
- a) INF-865 Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des rencontres décisionnelles – année scolaire 2021-2022
- b) A-13-22 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P
- c) A-31-4691 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de bois massif et autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) – appel d'offres 27-705P – annulation de l'appel d'offres

- d) A-31-4707 Service des ressources financières – service d’installation, d’entretien et de réparation de tableaux numériques (TNI) et d’écrans plats interactifs (ÉI) – appel d’offres 15-363P – annulation de l’appel d’offres
- e) A-33-1852 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement de la toiture (projet : 014 097 990)
- f) A-33-1855 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de l’école (projet : 034 021 410)
- g) A-33-1860 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier (projet : 954 000 420)
- h) A-33-1862 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, Annexe Prud’homme, située au 3744, avenue Prud’homme – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l’école (projet : 242 000 190)
- i) A-33-1865 Service des ressources matérielles – école Louis-Joseph-Papineau – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de l’enveloppe extérieure – phase 1 (projet : 028 061 270)
- j) A-33-1866-A Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et de l’enveloppe extérieure (projet : 212 012 550)
- k) A-33-1867 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de l’école (projet : 034 021 410)
- l) A-33-1868 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l’estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de réhabilitation des plafonds du 2<sup>e</sup> étage (projet : 130 024 340)

32- Décisions prises hors rencontre

- a) A-31-4655-A Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement des systèmes de CVCA – appel d’offres 25-3023P – attribution de contrat

33 - Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 15 février 2022

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 15 février 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – création de postes

Document déposé : Rapport A-10-215 en date du 21 février 2022 de Mme Sophie Pelletier et de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la hausse de l'achalandage entraîne un surcroît de travail dans 1 service alimentaire depuis novembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 1-2.20 de la convention collective précise l'obligation de créer un poste après 20 semaines de surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le plan de l'effectif du personnel de cafétéria adopté le 19 mai 2021 ne pouvait prévoir toutes les situations;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de CRÉER de 1 poste saisonnier de 4 heures par jour à raison de 5 jours par semaine soit :

- 1 poste d'aide général de cuisine à l'école Louis-Riel (poste à 51,6129 %);

2° d'AUTORISER le financement du salaire du poste indiqué ci-dessus provenant du Secteur des services alimentaires;

- 3° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 19 mai 2021.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – membre du personnel de soutien – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2036 en date du 11 mars 2022  
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 136 710 353;

CONSIDÉRANT les conditions émises à l'encontre de la personne concernée dont le matricule est 136 710 353;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité entre les conditions émises et les fonctions de la personne concernée dont le matricule est 136 710 353;

CONSIDÉRANT le souci du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudices au CSSDM;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 136 710 353, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée, dont le matricule est 136 710 353, une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice générale.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences –  
membre du personnel d’entretien – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2037 en date du 11 mars 2022  
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et  
du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l’objet la personne concernée  
dont le matricule est 145 754 932;

CONSIDÉRANT les conditions émises à l’encontre de la personne concernée  
dont le matricule est 145 754 932 par le tribunal;

CONSIDÉRANT l’incompatibilité entre les conditions émises et les fonctions de  
la personne concernée dont le matricule est 145 754 932;

CONSIDÉRANT le souci du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)  
d’assurer la sécurité et l’intégrité physique et psychologique de son personnel  
et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice au CSSDM;

CONSIDÉRANT l’intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d’ensei-  
gnement;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande  
l’autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à  
établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs  
relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est  
145 754 932 et ce, jusqu’à l’issue de son procès ou jusqu’à l’arrêt des  
procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne  
concernée, dont le matricule est 145 754 932, une lettre l’informant de cette  
décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice  
générale.



7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l’effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2038 en date du 10 mars 2022  
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M. David Jean-Louis, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 9 novembre 2021 à l’école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que Mme Alexandra Anctil, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 8 novembre 2021 à l’école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT que Mme Josée Bourdon, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 22 novembre 2021 à l’école de l’Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Maimée Sefu Nzambe, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 6 décembre 2021 à l’école de la Lancée;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Ghantous, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 11 novembre 2021 à l’école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que Mme Migline Cerhomme, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 4 novembre 2021 à l’école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Forest, préposé aux élèves handicapés est affecté à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 10 novembre 2021 à l’école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que Mme Soraya Narimene Bouzidi, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 3 novembre 2021 au Centre Marie-Médiatrice;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l’autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT l’article 87 b) *du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l’école Lucien-Pagé à l’indice 100-278-6-23147-167;

- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne à l'indice 100-170-6-23147-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 85,7143 % de préposé aux élèves handicapés à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23410-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école de la Lancée à l'indice 100-217-5-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-André-Apôtre à l'indice 100-209-1-23140-167;
- 6° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein à 85,7143 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-André-Apôtre à l'indice 100-209-1-23410-167;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de secrétaire au Centre Marie-Médiatrice à l'indice 100-315-1-21120-150;
- 8° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

8. Service des ressources financières – école Barclay – rénovation de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-3014P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4637 en date du 23 février 2022  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la cour et à la réhabilitation des sols à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Charex inc.* au montant de 3 159 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du Trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 159 000 \$ plus taxes à *Charex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la cour et réhabilitation des sols à l'école Barclay;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – rénovation partielle de la finition intérieure des blocs sanitaires, de la plomberie et de la distribution électrique – école Maisonneuve, annexe temporaire – appel d'offres 24-714P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4662 en date du 10 mars 2022  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la rénovation partielle de la finition intérieure, des blocs sanitaires, de la plomberie et de la distribution électrique de l'école Maisonneuve, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que trois soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2023 -2024 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 150 000 \$ taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Ruccolo + Faubert architectes inc.* pour la rénovation partielle de la finition intérieure des blocs sanitaires, de la plomberie et de la distribution électrique de l'école Maisonneuve, annexe temporaire. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – édifice des Pins – modernisation du monte-charge – appel d’offres 25-3031P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4673 en date du 8 mars 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la modernisation du monte-charge à l’édifice des Pins;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 21 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *ARDEC CONSTRUCTION inc.* au montant de 842 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d’entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 842 000 \$ plus taxes à *ARDEC CONSTRUCTION inc.*, pour la modernisation du monte-charge à l’édifice des Pins;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – Centre Gabrielle-Roy – rénovation du drainage et de l'isolation du périmètre et remplacement des escaliers extérieurs – appel d'offres 25-3032P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4674 en date du 10 mars 2022  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de rénovation du drainage et de l'isolation du périmètre et au remplacement des systèmes souterrains, des perrons et des clôtures au Centre Gabrielle-Roy;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *XO Construction inc.* au montant de 1 479 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionné au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 479 000 \$ plus taxes à *XO Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du drainage et de l'isolation du périmètre et le remplacement des escaliers extérieurs au Centre Gabrielle-Roy;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA), annexe 1 – mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-3033P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4675 en date du 10 mars 2022  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau à l'école des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA), annexe 1;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le groupe Centco inc.* au montant de 274 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 274 900 \$ plus taxes à *Le groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA), annexe 1;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école des Monarques, pavillon Saint-Jean-Vianney – distribution électrique, éclairage d'urgence et intercommunication – appel d'offres 25-3034P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4677 en date du 7 mars 2022  
de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Radia Dehimi concernant  
le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux modifications à la distribution électrique au sous-sol, au remplacement de l'éclairage d'urgence et de l'affichage d'évacuation de secours et à l'installation d'un système d'intercommunication à l'école des Monarques, pavillon Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin inc.* au montant de 568 160 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM;



CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la *Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 568 160 \$ plus taxes à *Construction L. Morin inc.*, pour les modifications à la distribution électrique au sous-sol, le remplacement de l'éclairage d'urgence et de l'affichage d'évacuation de secours et l'installation d'un système d'intercommunication à l'école des Monarques, pavillon Saint-Jean-Vianney;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication – appel d'offres 25-3036P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4680 en date du 8 mars 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication à l'école Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *CONSTRUCTION SEPT ETOILES CANADA inc.* au montant de 730 375 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 730 375 \$ plus taxes à *CONSTRUCTION SEPT ETOILES CANADA inc.*, pour le remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication à l'école Sainte-Cécile;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Louise-Trichet – mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie – appel d'offres 25-3037P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4681 en date du 11 mars 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Anjalec Construction inc.* au montant de 5 392 138 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 5 392 138 \$ plus taxes à *Anjalec Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie à l'école Louise-Trichet;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – Académie Dunton – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-3040P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4692 en date du 8 mars 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection partielle de la toiture à l'école secondaire Académie Dunton;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Toitures Trois Étoiles inc.* au montant de 1 395 600 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 395 600 \$ plus taxes à *Toitures Trois Étoiles inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture à l'école secondaire Académie Dunton;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17.

Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande annexe – remplacement de la toiture – appel d’offres 25-3043P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4693 en date du 10 mars 2022  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture à l’école Saint-Jean-de-la-Lande annexe;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 27 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Couverture Montréal-Nord ltée* au montant de 998 975 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 998 975 \$ plus taxes à *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture à l’école Saint-Jean-de-la-Lande annexe;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-3042P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4695 en date du 11 mars 2022  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Couvertures St-Léonard inc.* au montant de 3 108 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 108 900 \$ plus taxes à *Les Couvertures St-Léonard inc.*, pour le remplacement de la toiture à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – entrepreneurs en électricité à taux horaires – appel d'offres 15-366P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4706-A en date du 7 mars 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs entrepreneurs en électricité pour des travaux à taux horaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 février 2022;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de retenir plusieurs entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif :

1. 9348-2628 Québec inc. (SMD)
2. Poulin électrique inc.
3. 9295-6721 Québec inc. (SEG Électrique)
4. Mofax Électrique Itée
5. Les entreprises d'électricité E.G. Itée

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur estimée à 530 442 \$ plus taxes à 9348-2628 QUÉBEC inc. (GROUPE SMD), POULIN ÉLECTRIQUE inc., 9295-6721 QUÉBEC inc. (SEG ÉLECTRIQUE) MOFAX ÉLECRTIQUE Itée ET LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ E.G. Itée pour des services d'électriciens à taux horaires. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

20. Service des ressources financières – recherche d'organismes recruteurs d'élèves – avis de qualification 24-680P-3 – 3<sup>e</sup> ouverture

Document déposé : Rapport A-31-4716 en date du 11 mars 2022  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin du Centre de services scolaire de Montréal de qualifier des prestataires de services pour le recrutement des élèves pour des formations spécifiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de qualification 24-680P-3 a été publié le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que six (6) offres de services ont été reçues et que cinq (5) offres ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre (4) des cinq (5) offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les organismes suivants au répertoire des organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par le Centre de services scolaire de Montréal, et ce, jusqu'au 30 juin 2024 :
  - COLLEGE RADISSON inc.
  - DRISS NADIR (Venir au Canada)
  - GESTIONS GALLACCIO inc.
  - POLYFORMA inc.



- 2° d'AUTORISER la conclusion des contrats de services avec les organismes mentionnés ci-dessus pour le recrutement d'élèves d'une valeur estimée à 100 000 \$ pour la formation lancement d'entreprise et la formation professionnelle pour les élèves étrangers et d'une valeur estimée de 75 000 \$ pour la formation conseil et vente de voyage aux organismes inscrits au répertoire. La valeur réelle des services sera déterminée en fonction des élèves à recruter.
- 3° d'AUTORISER la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle à signer avec chacun des organismes des contrats de services.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-305P – exercice de la seconde option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4720 en date du 8 mars 2022  
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat avec un fournisseur qui livrera, sur demande, le matériel de serrurerie aux établissements et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que *SERRUBEC inc.*, a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement d'un contrat de 462 376,70 \$ plus taxes avec *SERRUBEC inc.* pour livrer, sur demande, le matériel de serrurerie aux établissements et unités administratives du CSSDM. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 16 mars 2022.

22. Service des ressources matérielles – 8300, rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)

Document déposé : Rapport A-33-1851 en date du 16 février 2022  
de Mme Charlotte Clement concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Architecture EVOQ inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation de la chaussée de la cour de l'école Saint-Justin annexe temporaire, située au 8300, rue de Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement des honoraires professionnels est requis en raison, en autres, de la prolongation de la durée des travaux de la phase 1 et de la surveillance accrue requise lors de la phase 2;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Architecture EVOQ inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation de la chaussée de la cour de l'école située au 8300, rue de Teck.

23.

Service des ressources matérielles – école Armand-Lavergne – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de rénovation du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-1857 en date du 24 février 2022  
de M. Jérôme Lepage concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Afcor Construction inc.* pour le projet de rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne, située au 2600, avenue Fletcher, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Leclerc Architecte inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation du gymnase de ladite école;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus aux imprévus en chantiers des diverses spécialités en structure, architecture et mécanique/électrique;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Afcor Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Leclerc Architecte inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre la rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne.

24. Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de remplacement et mise aux normes des ascenseurs (projet : 033 030 770)

Document déposé : Rapport A-33-1858 en date du 15 février 2022  
de M. Nabil Ben Chaabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Procova inc.* pour le remplacement et la mise aux normes des ascenseurs de l'école Marguerite-De Lajemmerais, située au 5555, rue Sherbrooke Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Procova inc.* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement et de mise aux normes des ascenseurs de l'école Marguerite-De Lajemmerais.

25. Service des ressources matérielles – école Le Plateau – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques (projet: 196 024 220)

Document déposé : Rapport A-33-1859 en date du 21 février 2022  
de M. Abdelwafi Rassef concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* pour les travaux liés à la mise à niveau de la chaufferie et au remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau, située au 3700, avenue Calixa-Lavallée, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 concernant la *délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau.

26.

Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce –  
dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet  
de mise à niveau des issues de secours et de rénovation de la finition intérieure  
(projet : 206 022 400)

Document déposé : Rapport A-33-1861 en date du 21 février 2022  
de M. Mohamed Mazloun concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Antagon Construction inc.* pour le projet de la rénovation des issues de secours et de la finition intérieure de l'école Notre-Dame-de-Grâce, située au 5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Antagon Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des issues de secours et de la finition intérieure de l'école Notre-Dame-de-Grâce.

27.

Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, Annexe Prud’homme, située au 3641, Prud’homme – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment et de mise en conformité (projet : 041 000 280)

Document déposé : Rapport A-33-1863 en date du 25 février 2022  
de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Corporation de Construction Germano* pour les travaux de rénovation et de mise en conformité de l’école Saint-Luc, située au 3641, avenue Prud’homme, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que le projet dont fait état le présent rapport a été présenté dans le rapport *Programmation et plan directeur d’investissement 2021-2026* à l’annexe F Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM. Par conséquent, les dépenses n’auront pas d’incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu’une demande de financement additionnelle a déjà été effectuée et une mise à jour sera transmise au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu’une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025* du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures.

CONSIDÉRANT qu’une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Corporation de Construction Germano* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'école Saint-Luc, Annexe Prud'homme.

28. Service des ressources matérielles – école Le Plateau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques (projet : 196 024 220)

Document déposé : Rapport A-33-1864 en date du 25 février 2022  
de M. Abdelwafi Rassef concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Casoni Architecte* pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau, située au 3700, avenue Calixa-Lavallée, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau;

CONSIDÉRANT les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT que l'ajustement lié aux honoraires professionnels en architecture de la firme *Casoni Architecte* requière l'autorisation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Casoni Architecture* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de mise à niveau des chaufferies et de remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau.

29. Service des ressources matérielles – unités modulaires pour les établissements scolaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) – prolongation des ententes contractuelles d'unités modulaires et bilan de la situation

Document déposé : Rapport A-33-1869 en date du 11 mars 2022  
de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le CSSDM loue des unités modulaires par contrat depuis de nombreuses années et que ces contrats sont prolongés d'une année à l'autre étant donné que les besoins de scolarisation et d'espace sont toujours présents pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT que selon les ententes signées, le CSSDM a l'option de reconduire toutes ses locations d'unités modulaires pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT le PTRDI 2022-2025 adopté le 16 février par la résolution CA-10-202202-11 et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location des unités modulaires seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier, tel que décrit dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le renouvellement des ententes pour l'année 2022-2023 auprès des 3 fournisseurs, tel que présenté à l'annexe 2 du présent rapport;
- 3° de MANDATER la direction générale adjointe, en collaboration avec le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles, pour faire des demandes de financement auprès du MEQ, dans le cadre de la mesure 30145 - Location d'immeubles.

30. Service du secrétariat général – entente de règlement avec Le Groupe Dissan inc. dans le cadre de l'appel d'offres de distribution de produits et accessoires d'entretien ménager (appel d'offres : 28-187P)

Document déposé : Rapport A-34-3317 en date du 4 mars 2022  
de M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel n° A-34-3317 qui justifient de régler ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Centre de services scolaire de Montréal de régler ce litige selon les termes décrits au rapport confidentiel n° A-34-3317;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée au rapport confidentiel n° A-34-3317;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction pour régler un litige de plus de 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrite dans le rapport confidentiel n° A-34-3317, l'entente de règlement finale avec *Le Groupe Dissan inc.* dans le cadre de l'appel d'offres de fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager (appel d'offres : 28-187P);
- 2° de SIGNER la *Transaction* en annexe qui constitue l'entente de règlement final;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser lesdits règlements;  
et
- 4° de MANDATER le Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente.

31. Documents d'information :

- a) INF-865 Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des rencontres décisionnelles – année scolaire 2021-2022
- b) A-13-22 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P

- c) A-31-4691 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de bois massif et autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) – appel d'offres 27-705P – annulation de l'appel d'offres
- d) A-31-4707 Service des ressources financières – service d'installation, d'entretien et de réparation de tableaux numériques (TNI) et d'écrans plats interactifs (ÉI) – appel d'offres 15-363P – annulation de l'appel d'offres
- e) A-33-1852 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement de la toiture (projet : 014 097 990)
- f) A-33-1855 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école (projet : 034 021 410)
- g) A-33-1860 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier (projet : 954 000 420)
- h) A-33-1862 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, Annexe Prud'homme, située au 3744, avenue Prud'homme – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l'école (projet : 242 000 190)
- i) A-33-1865 Service des ressources matérielles – école Louis-Joseph-Papineau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de l'enveloppe extérieure – phase 1 (projet : 028 061 270)
- j) A-33-1866-A Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et de l'enveloppe extérieure (projet : 212 012 550)
- k) A-33-1867 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école (projet : 034 021 410)
- l) A-33-1868 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de réhabilitation des plafonds du 2<sup>e</sup> étage (projet : 130 024 340)

32. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 15 février 2022;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement des systèmes de CVCA – appel d'offres 25-3023P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4655-A en date du 24 février 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 4 993 000 \$ plus taxes à *Ardec construction inc.*, pour le remplacement des systèmes de CVCA à l'école Saint-Zotique;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

33. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance se termine à 15 h 23.

*Secrétariat général – 29 mars 2022*